

RESOLUTION

SUR

LA NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OCI

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'organisation de la coopération islamique, réuni en session extraordinaire à Makkah Al Moukarramah, en Arabie Saoudite, le 17 Novembre 2016 :

Prenant note de la démission pour raisons de santé de Son Excellence Iyad Ameen Madani de son poste de Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, à compter du 31 Octobre 2016, dont le Secrétariat général et les États membres ont obtenu une notification officielle;

Exprimant sa gratitude à Son Excellence le professeur Iyad Ameen Madani, Secrétaire général sortant, pour les bons et loyaux services rendus à l'Organisation et pour les efforts méritoires qu'il a déployés au service des nobles causes de l'Oummah et des intérêts des Etats membres, dans le cadre des prérogatives et des missions qui lui ont été conférées au sein de l'Organisation et en vertu de sa Charte ;

Prenant note du dépôt par l'Arabie Saoudite de la candidature du Dr Yousef Ahmed Al-Othaimeen au poste de Secrétaire Général de l'Organisation de la coopération islamique ;

Rappelant l'article 16 de la Charte pertinent à l'élection du Secrétaire général de l'Organisation;

Vu les règles de procédure de la session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères des procédures;

DECIDE CE QUI SUIT:

1. Son Excellence M. Yousef Ahmed Al-Othaimeen est élu Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique.
2. Tous les États membres sont instamment invités à soutenir le Secrétaire général pour lui permettre de s'acquitter au mieux des hautes charges qui lui sont confiées.